

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, MAHINC Didier, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique.

Représentés : DESCAMPS Stéphane donne pouvoir à VIALARD Bruno.

Absents :

Date de la convocation : 23 juin 2017.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 heures 00.

Madame RABY Dominique est élue secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Budget primitif 2017 – décisions modificatives.

Budget Commune :

Virement de crédits et vote de crédits supplémentaires pour remplacement chaudière logement communal et modification répartition capital et intérêts emprunts logement.

Chaudière : Devis AAB : 8710 € TTC / Devis Fouissac: 7983 € TTC

Emprunts : 69,66 €

Investissement :

Dépenses :	2132-106 (immeubles de rapport)	+ 8 000,00 €
	020 (dépenses imprévues)	- 4 070,00 €
	1641 (capital emprunts)	+ 70,00 €

Recettes : 021 (virement de la section fonction) + 4 000,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	022 (dépenses imprévues)	- 3 931,00 €
	023 (virement à la section invest)	+ 4 000,00 €
	66111 (intérêts emprunts)	- 69,00 €

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

2. SIEG – Modification des statuts.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le préfet le 30 mars 2016 ;

Vu la délibération 2017-03-25-06 du 25 mars 2017 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de LUDESSE adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal de LUDESSE, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

3. Elections sénatoriales – désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants.

Pour info, les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 24 septembre 2017.

L'élection des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants a lieu le vendredi 30 juin 2017.

Commune de Ludesse : 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants à élire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, l'élection des délégués et des suppléants a lieu séparément.

Le vote a lieu au scrutin secret à deux tours.

Ordre de classement des suppléants : déterminé successivement :

- Par l'ancienneté de leur élection (élection au premier tour ou au second tour)
- Pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues
- En cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Résultat de l'élection :

Délégué : MARAIS René

Suppléants : GUILLAUME Michel – VIALARD Bruno – MAHINC Didier.

QUESTIONS DIVERSES

Parcelles et biens communaux – demande d'achat par des particuliers.

🇫🇷 M. Cano Roberto : demande achat du local des anciens pompiers de Chaynat, par lettre recommandée du 07 mai 2017. Parcelle E 267 d'une surface de 30 m2.

Décision du conseil municipal : pas d'évolution depuis la dernière décision du 09 octobre 2014 – refus de vendre ce bâtiment à la majorité des membres présents.

Projet aire de jeux à Ludesse

Monsieur le Maire demande à la commission concernée de se prononcer sur la localisation de l'aire de jeux de Ludesse, afin de prendre une décision sur un éventuel achat de terrain.

Ecole et rythmes scolaires

Comme évoqué au conseil d'école du 20 juin 2017 et à la réunion extraordinaire du 23 juin, un passage au retour de la semaine de 4 jours pourra être envisagé pour la rentrée de septembre 2018, après avis des enseignants et enquête auprès des familles.

Sécurité Routes Départementales

Un relevé de vitesse a été effectué par la Division Routière Départementale, sur la RD 28 (route de Champeix) et le rapport a été présenté aux élus le 28 juin 2017.

Une étude avec relevé complémentaire a été demandé sur la RD 630 (route de St Julien et route de Plauzat) et sur la RD 74 (route d'Olloix à Chaynat). Le rapport sera présenté fin septembre 2017.

La séance est levée à 18h15.

Ludesse, le 03 juillet 2017